



COMMUNIQUE DE PRESSE

Une journée d'échanges sur les PLU intercommunaux

Dans le cadre de sa réflexion sur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons a organisé le 23 mai, en partenariat avec le Parc national des Cévennes, une journée d'information sur ce type de démarches.

La réflexion s'est engagée à partir de la présentation de deux exemples de PLUI mis en œuvre sur des territoires ruraux concernés par des parcs naturels régionaux. La communauté de communes et le Parc national ont accueilli Yves Fournet-Fayard, conseiller général du Puy-de-Dôme, président de la communauté de communes d'Olliergues (Parc naturel régional du Livradois-Forez), et Lilyan Azais, président de la communauté de communes des Vals et plateaux des Monts de Lacaune (en partie dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc).

Leur témoignage sur ces deux expériences de PLUI ont suscité des échanges riches entre la trentaine de participants (conseillers municipaux, techniciens, direction départementale de l'équipement, conseil général...). Le président de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, Hubert Pfister, a proposé aux élus communautaires de délibérer sur ce projet lors du prochain conseil.

L'approche intercommunale permet à de petites communes rurales de traiter de façon plus pertinente des questions qui dépassent souvent l'échelle communale : développement économique, agricole, paysages, déplacements... Elle semble être une échelle adaptée pour la mise en œuvre d'un urbanisme durable. Elle permet de donner plus de cohérence et de matière au projet et est l'occasion de renforcer les habitudes de travail et la vision stratégique de la communauté. Enfin elle permet une économie d'échelle.

Contact presse

Catherine Dubois

Tél : 04 66 49 53 48

Mob : 06 87 86 85 84

Fax : 04 66 49 53 02

Courriel : catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national de moyenne montagne, abrite une population et un patrimoine culturel spécifiques. Le cœur du parc - 91 268 ha - compte 52 communes, l'aire optimale d'adhésion - 230 110 ha - en abrite 65. Une flore riche et diversifiée, 2 410 espèces animales - dont les deux tiers des mammifères que l'on trouve en France -, un territoire chargé d'histoire caractérisent le Parc national des Cévennes. Il est classé réserve de biosphère par l'Unesco depuis 1985.

Parc national des Cévennes - 6 bis, place du Palais - 48 400 Florac

www.cevennes-parcnational.fr